

IMPACT DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX DANS LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL A ALEPE

ADOMON Abodou Athanase, Docteur, UFHB Abidjan-Cocody
GOGBE Tere, Maitre de conférences, UFHB Abidjan-Cocody
ATTA Koffi Lazare, Maitre de recherches, UFHB Abidjan-Cocody

RESUME

Depuis 1980, les communes ivoiriennes sont au centre de la décentralisation. Plus de trente ans après, les élus sont encore à la recherche de stratégie pour satisfaire les besoins des populations. Malgré les difficultés de financement, des investissements ont été réalisés. Ceux-ci ont boosté le développement local à Alépé à travers la métamorphose du paysage urbain, le dynamisme des activités économiques, l'augmentation des infrastructures et équipements, etc. Mais, ils ne tiennent pas compte des préoccupations des populations. D'où leur déception.

Les mots clés : Alépé, Développement local, Investissements communaux, Municipalité.

ABSTRACT

Since 1980, municipalities are in the center of decentralization policy in Côte d'Ivoire. More than thirty years later, the elected representatives are still in search of strategy to satisfy needs for the populations. In spite of the difficulties of financing, investments were realized. These boosted the local development to Alépé through the metamorphosis of the urban landscape, the dynamism of economic activities, the increase of infrastructures and equipments, etc. But, they do not take into account concerns of the populations. Where from their disappointment.

Key words: Alépé, local Development, municipal Investments, Municipality.

INTRODUCTION

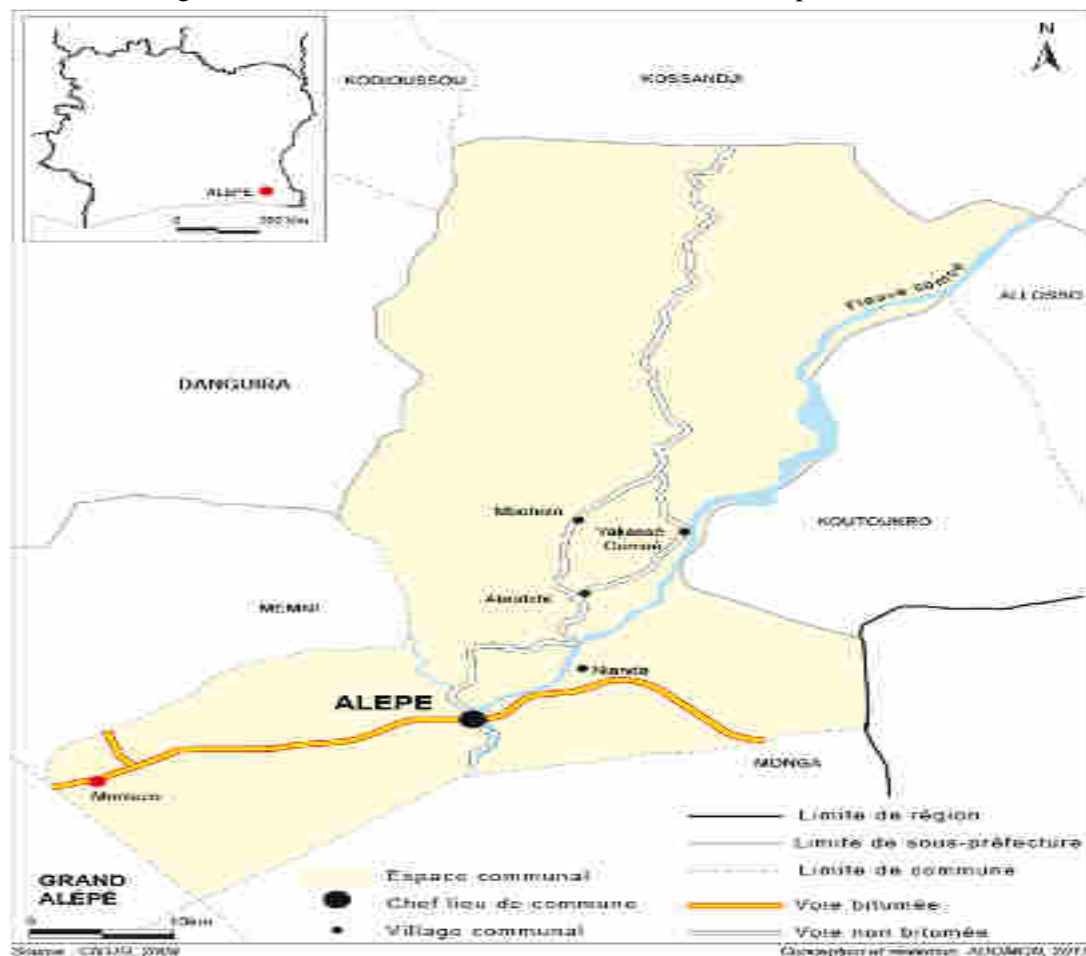
En 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour la mise en veilleuse de la décentralisation instaurée durant la colonisation. Seules les villes d'Abidjan et Bouaké avaient été autorisées pour continuer l'expérience communale avec des Maires. Les autres villes étaient gérées par les Préfets-Maires. Mais en 1980, suite au retournement de la conjoncture économique, le gouvernement décide de revenir à la décentralisation en optant pour la communalisation des principales villes. Malgré le contexte de récession économique, cette expérience municipale a été conduite et la décentralisation a même été élargie : communes, départements, villes, districts, Hauts Commissariats. Depuis 2011, deux formes de collectivités décentralisées sont fonctionnelles : les communes et les conseils régionaux. A ce jour, seules les communes ont en charge la réalisation des équipements de proximité (Brou, 2010). Cette contribution vise à mesurer les effets de la décentralisation dans la dynamique du développement local. D'où la question : Quel est l'impact des actions des élus dans la dynamique du développement local ? Elle s'articule autour de l'inventaire des investissements communaux, de l'impact de ceux-ci

dans la dynamique du développement local et des difficultés de financement des actions de développement local à Alépé.

1. METHODE

Notre approche s'appuie sur l'exploitation de la littérature sur la décentralisation en Côte d'Ivoire et des travaux de recherches menés sur la gestion de collectivités à travers le pays. Les budgets annuels et les comptes administratifs où sont consignées les actions de développement et leurs coûts ont été exploités. Une observation de terrain a permis de vérifier l'effectivité des réalisations et leur état de fonctionnement. L'indisponibilité de certains comptes administratifs a été la difficulté du travail. Alépé en effet, est une ancienne ville coloniale (Kipré, 1985) devenue chef lieu de département en 1961 (loi n°61-4 du 02 janvier 1961). Erigée en commune le 16 août 1985, elle est située à 45km d'Abidjan et s'étend sur une superficie de 2343km² avec une population de 19248 habitants (RGPH-1998). La commune est limitée au Nord par les villages Yakassé et Comoé-M'Bohin ; au Sud par les villages Andou et M'Batto; à l'Est par le village Bongo et à l'Ouest par les villages Grand-Alépé et Memni (Figure 1). Depuis le 28 septembre 2011 le découpage administratif l'inscrit dans la région de la Mé.

Figure 1 : Les limites territoriale de la commune d'Alépé



2. RESULTATS

2.1. LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX A ALEPE EN 2010.

Le décret n°82-1092 du 24 septembre 1982 stipule que les Maires peuvent entreprendre des investissements dans divers domaines. Ceux réalisés à Alépé de 1985 à 2010 sont répertoriés dans 7 tableaux. Le tableau 1 indique que dans l'urbanisme et l'habitat les investissements entre 1990 et 2002 concernent la construction de logements d'instituteurs et d'infirmiers ; la réhabilitation, le réaménagement des bâtiments, le bornage, des lotissements au delà du fleuve Comoé, à Montezo et à Monga. Au total 14.832.900 FCfa ont été investis.

Tableau 1: Récapitulatif des investissements communaux dans l'urbanisme et de l'habitat à Alépé

Nature des investissements	Date des réalisations	Coût des réalisations (F Cfa)
Construction de logement d'infirmier	1991	2.500.000
Aménagement des locaux de la gendarmerie	1991	500.000
Achat de matériel de parpaing en géo-béton	1992	200.000
Construction de logements communaux	1992	1.077.500
Lotissement à Alepé + bornage	1993	2.547.000
Aménagement des logements communaux	1993	239.200
Achèvement du lotissement	1994	300.000
Lotissement + bornage	1995	1.500.000
Aménagement de logements sociaux	1995	239.200
Lotissement à Montezo et à Monga	1997	200.000
Total des dépenses	-	14.832.900

Source : Compte administratif et budget primitif de 1991 à 1997

Le tableau 2 indique que 68.708.705 FCfa ont été investis dans le domaine économique entre 1990 et 2002. Soit 21,79 % des dépenses ordonnancées.

Tableau 2 : Récapitulatif des investissements communaux dans le domaine économique à Alépé

Nature des réalisations	Date des réalisations	Coût des réalisations (FCfa)
Création de cimetière	1990	572.000
Equipement au titre de l'agriculture et de l'élevage	1990	991.475
Projet d'équipement agricole, aménagement	1990	561.500
Construction d'un magasin de stockage à Abrotchi	1991	398.450
Achèvement du magasin de stockage à Abrotchi	1992	999.100
Aménagement du marché Alepé	1993	999.500
Aménagement du marché à Monga	1993	999.000
Aménagement de la gare routière	1993	12.445.885
Construction d'un magasin de stockage à Nianda	1994	1.000.000
Construction d'un magasin de stockage à Abrotchi	1994	400.000
Achèvement du marché de Monga	1994	540.000
Aménagement d'abattage (FED)	1994	4.139.772
Aménagement de gare de stationnement de taxis	1995	12.445.885
Aménagement d'aire d'abattage	1997	536.452
Construction de magasin à Abrotchi	1997	900.000
Aménagement de marché (FED)	1997	7.270.013
Construction de gare routière (FED)	1998	1.563.045
Construction de marché (FED)	1998	4.049.118
Construction de kiosque (FED)	1998	2.090.410
Achat de photocopieur	2001	708.000
Réhabilitation de magasins du marché d'Alepé	2002	15.000.000
Total des dépenses		68.708.705

Source : Compte administratif et budget primitif de 1990 à 2002. Réalisation : Adomon. A, 2014

Le tableau 3 révèle que dans la santé publique, le montant des investissements s'élève à 11.923.336FCfa.

Tableau 3 : Récapitulatif des investissements communaux dans la santé publique à Alépé

Nature des réalisations	Date des réalisations	Coût des réalisations (F Cfa)
Construction de dispensaire	1991	3.486.845
Aménagement de la morgue	1991	348.575
Construction de la morgue	1993	7.279.124
Construction de morgue (retenue de garantie)	1997	808.792
Total des dépenses		11.923.336

Source : Compte administratif et budget primitif de 1991 à 1997. Réalisation : Adomon. A, 2014

Dans l'éducation, les investissements concernent la construction d'écoles, de collège municipal, de cantines scolaires, la réhabilitation des écoles, la fourniture en équipements table-bancs, la construction des logements des instituteurs, etc ; (Tableau 4). Soit 20,76 % des dépenses ordonnancées entre 1991 et 2002.

Tableau 4 : Récapitulatif des investissements communaux dans l'éducation à Alépé

Nature des réalisations	Date des réalisations	Coût des réalisations (F Cfa)
Construction d'une école primaire à Alépé	1991	2.475 515
Réfection des bâtiments au CEG	1991	999 044
Construction d'une école primaire de 6 classes à Alépé	1992	1.994 762
Aménagement de l'école primaire à Ingrakon	1992	499 500
Construction de logement de maître à Nianda	1992	300 000
Construction d'école primaire publique	1993	1.499 802
Construction d'école primaire publique	1993	499 200
Aménagement du collège moderne Alépé	1993	1.990 050
Construction de cantine scolaire	1993	2.016 472
Construction d'une école primaire	1994	2.497 300
Construction d'un lycée municipal	1994	1.500 000
Construction de cantine scolaire	1994	4.000 000
Construction de crèche, jardin d'enfant, école primaire	1995	1.999 002
Investissement dans l'enseignement secondaire + école professionnelle et technique	1995	1.990 050
Investissement au titre de l'éducation	1995	2.016 472
Réhabilitation EPP Ingrakon (FIAU)	1997	1.800 000
Construction 3 classes au collège (FIAU)	1997	3.000 000
Cantine scolaire(FED)	1997	107 888
Achat de matériels scolaires (table-bancs, armoire de classe, table de maîtres, bureau de directeur : (FED)	1998	2.572 344
Réhabilitation EPP Alépé, Montezo(FED)	1998	11.813 937
Réhabilitation EPP Abrotchi (FED)	1998	12.187 276
Réhabilitation EPP Nianda, Monga	1998	2.700 000
Construction collège municipal Montezo(FED)	1998	2.550 000
Construction de cantine scolaire à Monga	1998	749 988
Construction de logement de maître à Abrotchi	2001	2.800 000
Achèvement collège municipal à Montezo	2001	3.000 000
Construction salle SPE au collège moderne Alépé	2001	1.510 000
Total des dépenses		65.449.602

Source : Compte administratif et budget primitif de 1991 à 2001. Réalisation : Adomon. A, 2014

Dans le domaine culturel et de loisir (Tableau 5), 30.465.970 FCfa a été investi entre 1990 et 2002. Soit 9,66% du montant alloué au secteur.

Tableau 5 : Récapitulatif des investissements communaux dans le domaine socio-culturel et de loisir

Nature des réalisations	Date des réalisations	Coût des réalisations (F Cfa)
Construction d'appâtâmes	1991	500.000
Acquisition de micro+haut-parleur	1991	291.100
Construction de foyer des jeunes à Montezo	1992	999.800
Aménagement du centre culturel d'Alépé	1992	998.100
Construction de foyer des jeunes à Alépé	1993	978.000
Construction de foyer des jeunes à Ingrakon	1993	999.822
Construction de foyer des femmes	1993	900.000
Construction de d'un complexe sportif	1993	999.915
Construction de foyer des jeunes à Alépé	1994	4.000.000
Construction de foyer de jeunes à Ingrakon	1994	999.759
Construction de foyer de jeunes à Montezo	1994	998.400
Construction du centre polyvalent et des foyers féminins	1995	2.877.822
Aménagement de terrain de sport et aires de jeux	1995	999.915
Aménagement du cimetière(FED)	1998	3.865.891
Construction de foyer des jeunes à Montezo (FIAU)	1998	3.390.000
Construction de foyer des jeunes à Montezo	2001	5.000.000
Achat d'instrument de musique	2001	1.146.446
Etude de faisabilité d'un foyer à Montezo	2002	1.521.000
Total des dépenses		30.465.970

Source : Compte administratif et budget primitif 1991 à 2002 Réalisation : Adomon. A, 2014

Au niveau de la voirie et des réseaux divers, La route a bénéficié de 43,37% du montant investi entre 1990 et 2002. L'ouverture des voies et la création des gares routières ont été privilégié (Tableau 6).

Tableau 6 : Récapitulatif des investissements communaux dans la voirie et réseaux divers

Nature des investissements	Date de réalisation	Coût de réalisation (F Cfa)
Ouverture des rues	1990	1.495 680
Ouverture des rues	1991	2.349 835
Installation (SODECI, EECI)	1991	756 800
Ouverture des rues	1992	2.475 195
Ouverture des voies de la commune	1993	999 850
Ouverture des rues	1993	599 940
Installation de panneaux	1993	232 000
Aménagement de la gare routière	1993	12.445 885
Electricité	1993	1.559 984
Electricité Eclairage public	1995	1.559 984
Voiries, routes, chemin	1995	746 319
Voirie de desserte (FED)	1997	8.316 285
Ouverture des voies	1997	1.000 000
Construction de parking et réfection de pistes	1998	7.800 000
Ouverture des voies	1998	1.999.686
Construction de gare routière (FED)	1998	1.563.045
Electrification du quartier Siaka-Berthé	2002	20 .000.000
Total des dépenses	-	65.900.488

Source : Compte administratif et budget primitif de 1990 à 2002

Dans l'assainissement et la salubrité, les investissements sont répertoriés dans le tableau 7. Ils ont coûté 35.024.0489F CFA entre 1990 et 2002.

Tableau 7: Récapitulatif des investissements communaux dans l'assainissement et la salubrité

Nature des réalisations	Date de réalisation	Coût de réalisation (F Cfa)
Espace verts, parcs publics	1990	1.495 680
Construction de caniveaux	1991	2.330 446
Construction de poubelles et nettoyage de la voirie	1991	359 700
Acquisition de tondeurs	1991	395 000
Construction de parcs à ordures	1991	200 000
Construction des W.C du marché	1991	799 550
Aménagement d'espace vert	1992	450 000
Aménagement d'espace vert	1993	498 350
Construction de parcs à ordures	1993	164 000
Aménagement d'espace vert	1994	99 250
Aménagement de bas-fonds maraîchers	1994	700 000
Espace vert, Parcs publics	1995	244 633
Autres réseaux	1995	232 000
Aménagement de latrines de l'hôpital(FED)	1997	7.845 928
Construction de latrines scolaires(FED)	1998	14.409 763
Construction de latrines hôpital(FED)	1998	849 301
Assainissement de Montezo	2001	2.580 000
Assainissement de Montezo	2002	1.388 888
Total des dépenses		35.042.489

Source : Compte administratif et budget primitif de 1990 à 2002.

Au total, beaucoup d'équipements et infrastructures ont été réalisés par la Mairie à Alépé. Mais quel est leur impact sur les conditions et le cadre de vie des populations ?

2.2. IMPACT DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX DANS LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL A ALEPE.

Les acquis significatifs concernent la promotion d'un développement endogène perceptible à différents niveaux :

1. Un paysage urbain métamorphosé

En 1983, les lotissements entrepris ont favorisé l'émergence de nouveaux quartiers dans le paysage urbain. Ainsi entre 1959-1973, on distinguait : **des quartiers anciens** situés au centre ville d'Alépé. Ce sont le quartier village où les constructions dans un style traditionnel et colonial mais en terre d'argile sont revêtues de ciment. Certaines d'entre elles sont réaménagées et servent de local à des services déconcentrés de l'administration (Photo 1).



Photo n° 1 : Habitation coloniale réhabilitée. Local du ministère de la construction et de l'urbanisme. Photographie : Adomon, Août, 2009

Au quartier commerce, les habitats de type évolutif sont contigus les uns aux autres alors qu'au quartier résidentiel et au C.E.G ; les habitations sont de moyen et de haut standing.

Quant aux quartiers **modernes** apparus entre 1980 et 1983, les constructions sont identiques à celles du quartier résidentiel et C.E.G. Certaines maisons sont inachevées au quartier Château d'eau-SODEFOR et à Siaka-Berthé car des parcelles sont au centre de conflit et les acquéreurs sont constamment menacés de déguerpissement d'où l'hésitation à mettre en valeur ces lots. C'est le cas à Siaka-Berthé extension où les lots octroyés par la Mairie font l'objet de litige entre propriétaires terriens et la Mairie depuis 1989. Selon le service du ministère de la construction et de l'urbanisme, la Mairie n'a pas eu l'autorisation pour lotissement ; et aucun registre ou fichiers fiables n'existent pour identifier les lots attribués. Ce qui explique la présence des constructions précaires (Photo 2) dans ce secteur.



Photo 2 : Habitat traditionnel avec un toit en « papô » Siaka Berthé extension. A côté des enfants s'adonnent à une partie de football. Photographie : Adomon, Août, 2009.

Au total, tous les quartiers et habitats témoignent d'une dynamique spatiale et d'un dynamisme urbain dans la commune (Figure 2).

Figure 2 : Dynamisme de l'occupation spatiale à Alépé-ville en 2011



2. Alépé-ville, un centre socio-économique émergent.

Autrefois centre de commercialisation du café, du cacao, de l'hévéa, du palmier à huile, de la kola, et de la banane douce (poyo), etc ; Alépé continue d'être un pôle économique agricole prospère. Aujourd'hui, avec l'avènement de la Mairie, des activités informelles génératrices des ressources additionnelles se développent. Chaque mercredi, la principale voie est transformée en marché (Photo 3) où se vendent des produits agricoles et des marchandises en provenance d'Abidjan.



Photo 3 : La voie principale transformée en marché par les commerçants d'étals chaque mercredi à Alépé. Crédit de photographie : Mairie d'Alépé, 2013

Ce dynamisme économique est aussi soutenu par des unités industrielles comme la société ITRAD-THALIM qui génère 4 à 5.000.000F/mois de ressources pendant la grande récolte de Mars ; la société TRANCHIVOIRE, une structure multi-professionnelle anglophone (Hash-House-Harriers) et la PALM-AFRIQUE qui extrait l'huile de palme. Ces sociétés offrent des emplois saisonniers. Par ailleurs, la commune regorge des sites touristiques (lagune Potou, chutes de Monnékoi, la Comoé, lac d'Ingrakon, forêt de bambou de chine à Monnékoi, comptoirs historiques de commerce CFAO et la SCOA) capables de générer des devises additionnelles et des emplois connexes.

3. Des conditions de vie peu améliorées dans le périmètre communal.

Au plan sanitaire, Alépé est doté d'une direction départementale de la santé, un hôpital général, deux centres de santé urbaine, seize centres de santé rurale, une case sanitaire, une pharmacie privée, des dépôts de produits pharmaceutiques et une structure sanitaire privée des Sœurs Dorothee à Alépé-ville. Malheureusement ces structures sont inaccessibles faute de voies de d'accès. On assiste ainsi à une réduction du taux de fréquentation desdites structures : De 8.393 patients en 1996 on est passé à 7.467 en 1997 ; puis à 4734 en 1999 et à 5.646 patients en 2000.

Au plan éducatif, certes les réalisations rapprochent davantage les parents des élèves, mais les enfants n'ont pas accès à l'instruction faute de moyens financiers. L'aide proposée par la Mairie à ces ménages reste faible dans les villages.

Au niveau de l'insertion des jeunes, aucune politique n'existe en dehors des métiers d'apprenti-chauffeur, de menuiserie, de mécanique auto-moto, de ferronnerie, qu'exercent certains rejets du système éducatif. Les sans emploi s'adonnent aux actes délictueux (vol, l'alcool, prostitution, banditisme...).

Au niveau sécuritaire, les efforts se limitent en la dotation de carburant alors que le commissariat de police et la brigade de gendarmerie sont dépourvus de matériels d'intervention rapide.

L'accès à l'eau reste faible. D'après la SODECI les 2500 abonnés au 21 Août 2007 subissent des désagréments de pénurie d'eau sur 2 à 3 jours parce que les forages (100 m³) ne peuvent plus couvrir les besoins à cause de la dégradation des tuyaux de canalisation. Ce qui provoque des fuites internes d'eau. Dans les villages, la situation est alarmante car les pompes hydrauliques sont obsolètes. Les populations s'approvisionnent en eaux de puits et de marigots source de maladies diarrhéiques comme le choléra, l'onchocercose, la bilharziose, le ver de guinée, l'ulcère de Buruli, etc. (Brou, 2010).

Quant à l'électrification, on dénote une insuffisance de lampadaires alors que c'est le mode d'éclairage le plus utilisé par les ménages à Siaka-Berté, au Château d'eau, au quartier SODEFOR et village. Aussi, le désir obstiné d'avoir de l'électricité poussent les uns à la pratique de l'alimentation depuis le voisin ou encore à la sous-location à Siaka-Berthé extension. Toute chose qui confirme que le taux de couverture en l'électricité reste faible (31%) surtout en milieu rural où la population est irrégulièrement desservie selon le DRSP-2009.

4. Des voies d'accès dégradées et impraticables.

Les routes sont impraticables malgré les investissements communaux. Elles sont dégradées et rendent difficile la liaison entre la ville et les villages. Les camions bennes et les camions « bâchés » (Photo 4) restent le moyen adéquat de déplacement.



Photo 4 : La route est dans un état de dégradé. Ici un camion benne transporte des passagers d'Alépé à Abrotchi.
Photographie : Adomon, septembre, 2010

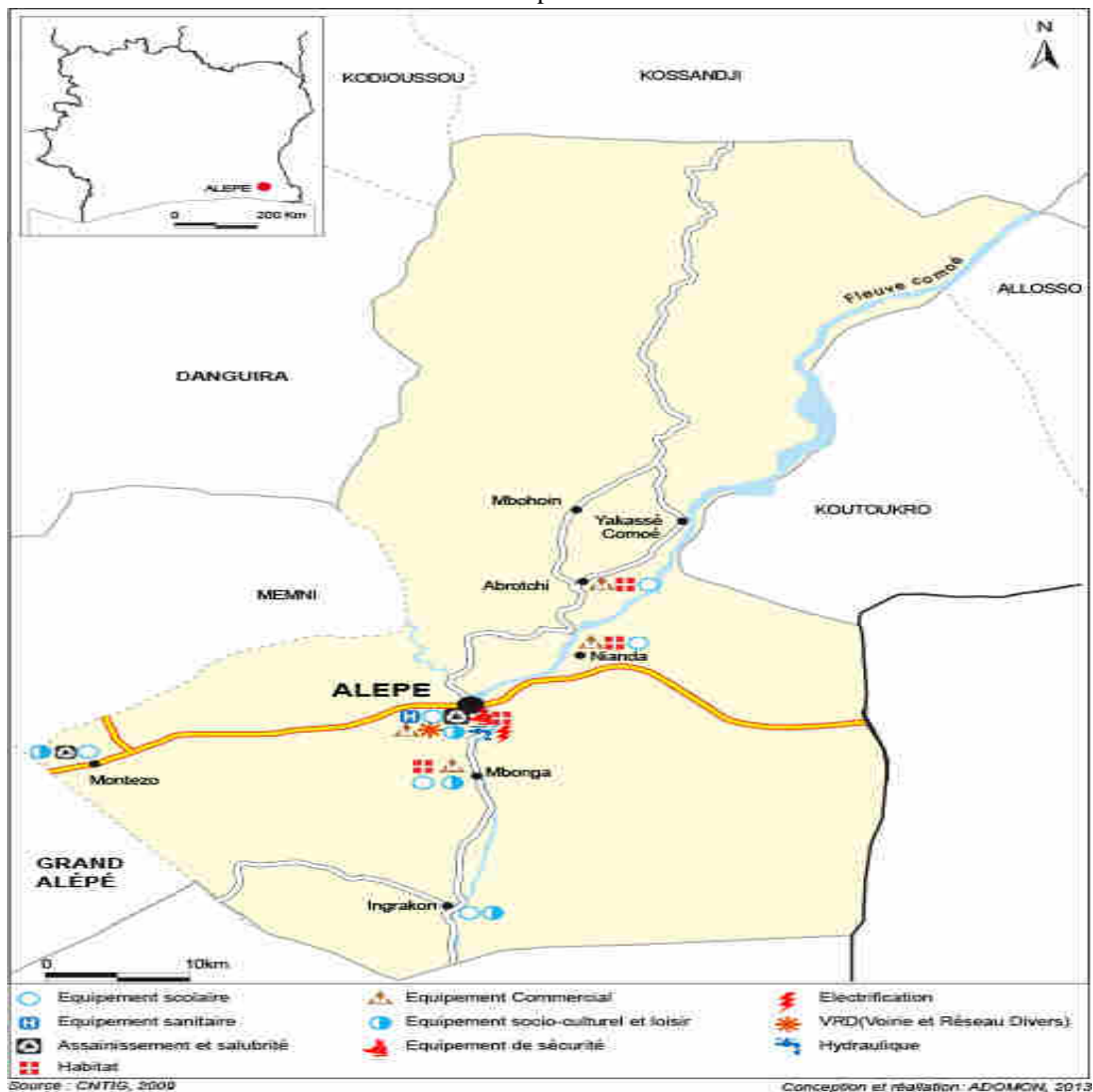
5. Des systèmes inadaptés à la collecte d'ordures.

Le cadre de vie est dégradé par les tas d'ordures et de débris qu'on rencontre à proximité des habitations et le long des voies. L'absence de canaux d'évacuation des déchets liquides, de sites appropriés de dépôt d'ordures, l'inadéquation du matériel de collecte d'ordures et les difficultés d'accès aux points de ramassage, sont des facteurs qui contribuent à la dégradation du cadre de vie.

6. Une répartition inégale des investissements communaux.

Les investissements communaux sont concentrés en zone urbaine (Figure 3). Par exemple, l'adduction en eau potable et l'extension de l'électrification publique sont limitées à quelques villages. Les investissements dans l'assainissement et la salubrité sont inexistants par endroits. Ce qui dénote d'une occupation éparse. Cette inégale répartition favorise l'exode des populations vers le centre-ville et d'autres lieux.

Figure 3 : Répartition des équipements et infrastructures réalisés par la Mairie sur le territoire communal à Alépé entre 1985 et 2011



7. Des investissements en déphasage avec les besoins des populations.

Les besoins des populations sont hiérarchisés selon l'ordre de priorité dans les domaines suivant (Tableau 8) : l'assainissement et la salubrité ; le socio-culturel et de loisir ; la voirie et les réseaux divers ; le socio-économique ; la santé publique en cinq ; l'éducation et enfin l'urbanisme et l'habitat. Contrairement à cet ordre, la Mairie a opté pour l'ordre suivant : les investissements économiques en 1^{ère} position. La voirie et les réseaux divers en 2^{ème} position. L'éducation en 3^{ème} position. L'assainissement et la salubrité publique en 4^{ème} position. L'analyse du tableau 8 révèle que les choix des populations sont rarement pris en compte par la municipalité.

Tableau 8 : Classification par ordre décroissant des besoins et des domaines d'intervention de la Mairie.

Domaines d'intervention	(%) d'exécution en fonction du montant investi	besoins exprimés par la population par ordre de priorité
Socio-économique	21,79 % (1 ^{er})	4 ^{ème}
Voirie et réseaux divers (VRD)	20,91% (2 ^{ème})	3 ^{ème}
Education	20,76% (3 ^{ème})	6 ^{ème}
Assainissement et salubrité publique	11,12% (4 ^{ème})	1 ^{er}
Socio-culturel et loisir	9,66% (5 ^{ème})	2 ^{ème}
Urbanisme et habitat	4,07% (6 ^{ème})	7 ^{ème}
Santé publique	3,78% (7 ^{ème})	5 ^{ème}

Source : Comptes administratifs de la Mairie entre 1990 et 2002 et nos enquêtes, 2011

2.3. DES DIFFICULTES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Le financement des investissements nécessite une mobilisation de ressources énormes alors que les recettes fournies par les taxes et les impôts locaux sont faibles à Alépé. Depuis 1985, le budget de fonctionnement est soutenu par les subventions de l'Etat et les fonds de concours 55,12 %. Les autres recettes contribuent à un faible niveau (Tableau 9) : les recettes fiscales (26,69 %) ; les recettes des prestations et services (12,18 %) ; les recettes diverses au titre I (5,82 %) ; les revenus du patrimoine et du portefeuille (0,19 %). Par ailleurs, le budget des investissements est alimenté par les fonds d'investissement et d'aménagement urbain (FIAU) et le fonds européens de développement (FED) à 60,06%. Les recettes locales s'élèvent à 39,94%.

Tableau 9: La part des différentes composantes du budget de fonctionnement à Alépé

Apports	Rubriques	Montant recouvré	% dans le budget de fonctionnement
Locaux	Recettes fiscales	16.215.288	26,69 %
	Recettes des prestations et des services	7.403.675	12,18 %
	Revenus du patrimoine et du portefeuille	118.000	0,19 %
	Recettes diverses sur titre I	3.538.500	5,82 %
Extérieurs	Aides de l'Etat et fonds de concours	33.471.383	55,12 %
Budget de fonctionnement		60.746.846	100 %

Source : Compte administratif et budget primitif de 1995. Réalisation : ADOMON. A, 2014

D'une façon générale, les taxes forfaitaires sont en progression entre 1995 et 2006. Elles sont passées de 2.624.978F Cfa en 1995 à 6.960.000F Cfa en 2006. Les recettes fiscales en hausse de 20 à 21 millions FCfa. Les revenus du patrimoine et du portefeuille sont passées de 118.000F Cfa en 1995 à 144.000F Cfa en 2006. Mais cette hausse des ressources propres reste insuffisante. Les taxes forfaitaires sont insignifiantes et l'économie locale est toujours soutenue par une activité agricole en régression depuis de 2002. Par ailleurs, les budgets d'investissement sont toujours inférieurs aux budgets de fonctionnement à Alépé, ce qui est un handicap pour l'exécution des projets de développement. Par conséquent, Alépé bénéficie toujours des fonds du programme spécial d'investissements (Tableaux 1 à 7). Les défis sont énormes car les subventions de l'Etat s'amenuisent davantage pourtant les besoins des populations croissent.

3. DISCUSSION

Un bilan mitigé en matière de développement local

Les charges financières soient devenues lourdes devant les besoins nombreux et variés des populations même si des investissements ont été réalisés. La croissance démographique entraîne nécessairement la création de nouveaux équipements tout en améliorant et en renforçant ceux existant déjà (Atta et al, 2013). Malheureusement, ces investissements restent en deçà des espérances et des attentes des populations car les ressources humaines, matérielles et financières localement mobilisées demeurent insuffisantes à Alépé. En effet, les communes ne bénéficient que d'une quote-part des recettes du foncier. Quant aux patentes et licences, la part de l'Etat de 5 % se superpose à la part communale, elle-même variable en fonction de la nature des activités taxées (Brou, 2010). Ainsi, le pouvoir fiscal demeure encore aux mains de l'Etat et le recouvrement local reste difficile à mettre en œuvre même si les communes ont la possibilité de facturer certains services qu'elles fournissent aux usagers. A cela s'ajoutent des contraintes de l'unicité des caisses publiques, l'ineffectivité du transfert de compétence, les conflits de compétence, le contrôle excessif de la tutelle qui empêchent l'exécution des programmes triennaux et freinent le développement local. Ainsi, malgré les actions entreprises pour satisfaire les besoins primaires des populations à Alépé, les effets positifs des efforts restent difficilement perceptibles sur le terrain. Alépé souffre aujourd'hui d'un sous-équipement qui la relègue et la confine à un rang nettement inférieur à celui qui devrait être le sien. Ce constat permet d'affirmer que le bilan de la communalisation après 26 années de décentralisation est relativement positif à l'image de Bondoukou (Gogbe, 2010) car la demande sociale est en inadéquation avec le niveau d'équipement. D'où le sentiment cultivé par les populations d'une commune abandonnée, peu choyée par le pouvoir local.

L'implication des populations dans la gestion des affaires locales, une approche au déficit de communication.

L'implication des populations locales dans le processus du développement local requiert une stratégie de communication entre élus et administrés. Inscrit dans un cadre de participation populaire, la communication rassure les acteurs et peut booster le taux de participation de 75% au niveau local à l'horizon 2025 (DSRP, 2009). Pour cela, la commune doit consulter les populations, les organiser et les responsabiliser afin qu'elle s'approprie les actions initiées (Brou, 2010). Le « Budget participatif » en expérimentation à Yopougon, Korhogo, Bouaké, Duékoué et Divo doit être élargi aux autres communes ivoiriennes car elle a donné des résultats probants au Brésil, au Mali, au Benin et en Mozambique (Loquai et al, 2007).

CONCLUSION

Les investissements communaux ont entraîné des changements dans la vie des populations. Le cadre et les conditions de vie se sont améliorés avec la communalisation à Alépé. Cependant, la prolifération d'habitats précaires, l'occupation anarchique et illégale des espaces, la dégradation des routes, l'entassement des ordures, la répartition inégale des investissements et leur vétusté démontrent que le développement local est loin d'être atteint. L'impact des investissements en matière de développement local est relativement positif après 26 ans de communalisation à Alépé.

REFERENCES

AKINDES, F (2002). Décentralisation, société civile et participation au développement local en Côte d'Ivoire: des concepts à la réalité, Abidjan, PUCI, 53p.

AKOU Loba (F.V), 2009. « La problématique de la dotation en équipement : cas du département d'Alepé ».Communication au colloque international Abidjan sur le thème : Perspectives de la géographie en Afrique subsaharienne du 15-16 et 17 septembre 2009. Université d'Abidjan Cocody (IGT).

AKPOUE(J.M) et KOUAME(A), 2008. Politique de gouvernance locale en côte d'ivoire, in Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives. KARTHALA. Editions, 2008. 230p

ATTA (K) ; GOGBE (T) et MEL(T). 2013. Décentralisation et crise économique en côte d'ivoire : cas du conseil général de Dimbokro. European Scientific Journal September 2013 edition vol.9, No.25 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431 85.pp85-109

ATTA (K), 2001. Décentralisation et Développement local. Fascicule pour cours magistraux. Université Abidjan Cocody, GRES, IGT, 24p

BALLO (Z) ,2009. Décentralisation en cote d'ivoire : un bilan du fonctionnement des conseils généraux et districts. Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES/PED N° 04/2008,34p

GOGBE (T), 2009. « La décentralisation en Côte d'Ivoire, un outil de développement local ? Analyse du cas de la région du Nord-est (Zanzan) ».Communication au colloque international Abidjan sur le thème : Perspectives de la géographie en Afrique subsaharienne du 15-16 et 17 septembre 2009.Université d'Abidjan Cocody (IGT).

GOGBE (T), 2010. Demande sociale et niveau d'équipement dans une ville ivoirienne : Bondoukou. La revue AHOHO, Publications du LARDYMES, Ahoho_3, mis à jour le : 07/04/2010, URL : <http://www.lodel.tg.refer.org> consulté le 20 Avril 2014

HAUHOLOT (A), 2002. Développement, Aménagement, Régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, Educi, 364p.

KIPRE (P), 1985. Villes de Côte d'Ivoire 1893-1940, tome 1, Abidjan, les Nouvelles Editions Africaines, 238p.

KOFFI (B. E), 2010. La décentralisation, outil de développement local ? RGLL, N°08 déc. 2010

LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETS PRIMITIFS DE LA MAIRIE D'ALEPE, 1990 ; 1991 ; 1992 ; 1993 ; 1994 ; 1995 ; 1997 ; 1998 ; 1999 ; 2001 ; 2002 ; 2005 ; 2006 ; 2008 ; 2009.

LOQUAI (C) et Le BAY (S), (2007). Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de la décentralisation et de la gouvernance locale : Expériences, défis et perspectives. En Bref No. 19 - Décembre 2007. www.ecdpm.org/inbrief19fr